



## Revendications salariales du syndicat Unia

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse du 2 septembre 2015

# Des hausses de salaires correctes sont nécessaires et possibles !

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Le syndicat Unia revendique pour 2016 des augmentations générales de salaire allant jusqu'à 1,5%. Au profit notamment des personnes qui, ces dernières années, n'ont guère obtenu une juste compensation. Unia a tenu compte du contexte en formulant des revendications salariales modérées, taillées sur mesure. Le franc fort est certes un casse-tête pour certaines branches. Mais des hausses décentes restent possibles et nécessaires. Bien des branches ont en effet un urgent besoin de rattrapage, qu'il faudra combler lors des actuelles négociations salariales. En outre, les travailleuses/eurs ont besoin de reconnaissance et d'une rétribution correcte pour leur engagement quotidien.

### La baisse des coûts de production allège la facture des entreprises...

Le franc fort n'a pas que des mauvais aspects. Les entreprises produisent aujourd'hui à moindre coût, car les prix de l'énergie ont diminué, le crédit est meilleur marché et l'achat de biens et de matériel, en provenance de la zone euro notamment, coûte bien moins cher. Selon la branche, le poste « achats » oscille entre 40 et 60 % des coûts totaux. Par conséquent, un recul du chiffre d'affaires n'implique pas une absence de bénéfices. La marge bénéficiaire n'est pas partout sous pression. Les avantages liés à un meilleur prix d'achat des biens et du matériel, p. ex. dans les arts et métiers et les industries connexes, l'emportent sur les inconvénients du franc fort. Ce n'est donc que justice de répercuter équitablement ces avantages sur les travailleuses/eurs. C'est d'autant plus nécessaire que les employé-e-s percevant des bas revenus ont un urgent besoin d'augmentations salariales.

### ... les hausses des primes des caisses-maladie et des loyers grèvent les bas revenus

En 2016, les primes des caisses-maladie renchériront à nouveau (+4%), ainsi que les loyers. Les logements disponibles sur le marché au premier semestre 2015 présentent des loyers en hausse de 3%. Il s'agit des plus importantes dépenses pour les revenus moyens ou bas. Quant aux hausses des primes d'assurance-maladie, elles englobent à elles seules 35 francs par mois dans un ménage moyen. Or l'indice de renchérissement ne tient pas compte de cette évolution. D'où l'urgence d'augmentations générales de salaires, pour préserver le pouvoir d'achat.

### Revendications salariales par branche

Le **secteur principal de la construction** a réalisé l'année dernière un exercice record. Selon l'analyse des résultats comptables des entreprises de construction publiée chaque année, une amélioration se vérifie toutes ces dernières années. En 2015, le volume d'activité ne battra certes pas le record de 2014, mais se maintiendra à un niveau historiquement élevé. Le secteur principal de la construction continue ainsi à faire partie des principaux moteurs de la conjoncture en Suisse. Or les salaires horaires sur les chantiers ont stagné, voire diminué ces dernières années. En 2014 déjà, les employeurs avaient refusé d'accorder une hausse générale des salaires malgré la bonne marche des affaires. Unia revendique par conséquent, à l'instar des autres syndicats, une hausse

générale de 1,5% dans la construction. Les maçons ont besoin de cette valorisation et c'est dans les cordes des entreprises.

Le **second œuvre** est toujours en plein essor. Les carnets de commandes sont pleins, et les marges restent confortables. Ce succès est dû pour beaucoup aux employé-e-s, qui travaillent dur, font de nombreuses heures supplémentaires et subissent de fortes pressions au rendement. Il est donc temps de les indemniser pour leur contribution majeure à la bonne conjoncture. Unia revendique pour les arts et métiers une augmentation générale de 1%, adaptée au besoin de rattrapage de chaque branche.

L'**industrie** est un secteur aux multiples facettes. D'où la nécessité d'adapter les hausses de salaires au contexte. Unia revendique +120 francs par mois pour les salarié-e-s dans l'industrie chimico-pharmaceutique, et +80 francs dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), ainsi que dans l'industrie alimentaire. Les dividendes en constante hausse ainsi que le réel besoin de rattrapage salarial justifient ces hausses. Pour corriger la discrimination salariale, les entreprises devront réexaminer les salaires féminins et instaurer la transparence salariale. Il est en outre nécessaire, pour garantir l'avenir de l'industrie, d'investir dans la filière de l'apprentissage. Afin de rendre cette dernière plus attrayante, Unia revendique pour les apprenti-e-s des salaires de référence (700 francs en 1<sup>re</sup> année, 900 francs en 2<sup>e</sup> année, 1100 francs en 3<sup>e</sup> année et 1300 francs en 4<sup>e</sup> année), ainsi qu'un 13<sup>e</sup> salaire.

Dans le **commerce de détail**, selon les chiffres du SECO, les bas salaires concernent 105 000 travailleuses/eurs, soit 34% de la main-d'œuvre. Il s'agit surtout de femmes qui perçoivent un petit salaire même après un apprentissage abouti et une vaste expérience professionnelle. Ces personnes ne sont pas assez reconnues et n'obtiennent pas la rétribution à laquelle elles auraient droit. Unia revendique par conséquent dans le commerce de détail une hausse de la masse salariale de 1%, avec des augmentations ciblées pour la main-d'œuvre dûment formée et expérimentée.

Dans la **branche de la sécurité privée**, Unia revendique une hausse de 1% des salaires minimums du personnel auxiliaire ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle, ainsi que pour la main-d'œuvre à temps partiel. En outre, il faudra améliorer les suppléments, afin que les compétences des employé-e-s soient dûment reconnues. Pour le **transport** enfin, Unia revendique une hausse générale des salaires de 1%.

#### **Aperçu général des revendications salariales formulées dans les branches d'Unia**

- **Construction:** +1,5% d'augmentation générale.
- **Second œuvre:** +1% à titre général.
- **Industrie:** chimie/pharma +120 francs à titre général; MEM et alimentation +80 francs à titre général; salaires de référence et 13<sup>e</sup> salaire pour les apprenti-e-s, réexamen des salaires féminins et instauration de la transparence salariale requise.
- **Commerce de détail:** +1% de la masse salariale, avec des hausses ciblées pour la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée.
- **Sécurité privée:** +1% de hausse des salaires minimums pour la main-d'œuvre à temps partiel et le personnel auxiliaire possédant au moins trois ans d'expérience; hausse des suppléments.
- **Transport:** +1% à titre général.

#### **Renseignements:**

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, 079 620 11 14